



ATD Quart Monde Wallonie – Bruxelles a.s.b.l.

Intervention sociale et éducation permanente.

Régis De Muylder

Collection « Connaissance et engagement »

Cette publication relève de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur.
Cette loi précise entre autres que l'auteur "*dispose du droit au respect de son oeuvre lui permettant de s'opposer à toute modification de celle-ci*" et qu'il a "*le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation.*"
Elle rappelle que, sauf accord explicite de l'auteur, sont seules autorisées les courtes citations "*effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (...).*"
Les citations visées devront faire mention de la source et du nom de l'auteur."



Publication réalisée avec le soutien du Ministère de la Communauté française,
[Direction générale de la Culture](#) - Service général de la Jeunesse et de l'Éducation
permanente- [Service de l'Éducation permanente](#)

Ce document s'adresse au monde associatif, aux citoyens, aux professionnels, à tous ceux qui s'engagent pour le respect de la dignité de chacun et agissent pour que les droits fondamentaux soient effectivement assurés à tous.

Ce document forme un tout dont chaque élément doit être situé dans son contexte. Ancrée dans la vie, la connaissance bâtie sur l'engagement et l'action est en construction permanente.

Le travail présenté a pour premier objectif d'alimenter et de soutenir les engagements des uns et des autres, pour faire progresser les droits de l'homme et la lutte contre la misère et l'exclusion.

Nous avons fait le choix de diffuser largement ce travail non seulement pour faire connaître l'expérience et la pensée des personnes très pauvres (et de ceux qui s'engagent à leurs côtés) mais aussi pour qu'il soutienne et inspire d'autres démarches de connaissance qui renforcent les projets et les combats menés avec eux et à partir d'eux.

Nous vous proposons de découvrir dans notre collection "**Documents de référence**" quelques textes qui situent clairement les enjeux de telles démarches et leurs exigences pour qu'elles servent réellement les plus pauvres et contribuent effectivement à lutter contre la misère et l'exclusion.

La collection "**Connaissance et engagement**" publie des travaux réalisés par des personnes engagées dans la durée aux côtés des personnes et familles très pauvres.

La collection "**Croisement des savoirs et des pratiques**" publie des travaux construits collectivement à partir d'échanges entre des personnes ayant l'expérience vécue de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et des personnes d'autres milieux, en mettant en oeuvre les conditions d'un réel croisement tel que décrit dans la « Charte du croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale »

La collection "**Nous d'un peuple**" publie des interventions construites collectivement par des personnes ayant l'expérience vécue de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Elles ont été conçues pour engager un échange entre personnes de différents milieux, mais toujours avec des personnes en situation de pauvreté.

La collection "**Regards croisés**" confronte les points de vue de différents acteurs sur une même question, y compris celui de personnes vivant la pauvreté

Sommaire

Résumé.....	5
Introduction.....	6
Méthodologie.....	6
Les approches du travail social.....	6
L'approche individuelle.....	6
L'approche groupale.....	6
L'approche communautaire.....	7
En éducation permanente.....	7
Les enjeux.....	7
Le public visé.....	7
Le mandat.....	8
Approche individuelle, de groupe et communautaire dans une démarche d'éducation permanente	8
Première étape : la rencontre de personnes dans la rue.....	8
La deuxième étape : rejoindre un groupe.....	9
Troisième étape : approche communautaire ou « politique ».....	9
Conclusions.....	10

Résumé

L'intervention sociale telle qu'on la rencontre dans les services sociaux est de nature différente de la démarche d'éducation permanente. Néanmoins dans les deux démarches, on peut recourir à des approches individuelle, groupale ou communautaire.

La présente analyse se penche sur ces trois approches et étudie comment elles peuvent exister dans ces contextes très différents. Dans la démarche d'éducation permanente, l'approche individuelle n'est jamais considérée isolément et les trois approches sont destinées à être complémentaires pour participer à un travail d'émancipation à la fois individuelle et collective.

Introduction.

Les personnes qui vivent dans la pauvreté sont très régulièrement confrontées à des services sociaux qui interviennent dans leur vie. Cette intervention sociale a pour elles une importance significative et y joue un rôle parfois déterminant. Une association comme ATD Quart Monde n'agit pas comme service social. Elle situe plutôt son rôle au niveau d'une démarche qui relève de l'éducation permanente. En quoi une telle démarche se distingue-t-elle de l'intervention sociale ?

Méthodologie.

Pour aborder cette question, nous nous proposons de rappeler d'abord de manière théorique les approches du travail social, sans approfondir – ce qui sortirait du cadre d'une telle analyse. Ensuite nous nous appuyerons sur un projet précis mené par l'association afin de l'analyser et de mettre en évidence les éléments qui nous semblent caractéristiques de l'éducation permanente.

Les approches du travail social.

Dans le travail social, aujourd'hui, il est classique de distinguer trois approches : l'approche individuelle, l'approche groupale (ou de groupe) et l'approche communautaire.

L'approche individuelle.

L'approche individuelle renvoie au travail effectué directement avec la personne. Le plus souvent, dans le cadre d'un service social, on parle d'« usager ». Il s'agit d'appréhender la problématique ou la demande formulée par celui-ci. A titre d'exemple, on peut citer ce qui est réalisé aujourd'hui dans des institutions comme le FOREM pour aider une personne au chômage à retrouver un emploi. On parle notamment de parcours personnalisé d'insertion. Le concept même, en insistant sur le caractère personnalisé du parcours, sous-entend une approche individuelle.

Nous nous référons à une analyse de Michèle Bourgon¹ qui nous a semblé quelque peu novatrice dans la mesure où elle questionne certaines manières de faire rencontrées fréquemment dans les services sociaux. Bourgon, en effet, adopte une vision particulière de l'intervention individuelle, vision qui prend racine dans le doute et la remise en question des analyses simplistes des problèmes sociaux et de ceux qui les vivent. Cette vision comprend trois éléments. Tout d'abord, elle reconnaît à chaque personne le statut de *sujet social* qui possède un savoir propre par rapport à sa situation et à ses expériences. Le statut de *client du travail social* s'explique par sa position d'exclu dans la société actuelle. Ensuite cette vision accorde à chaque intervenant la responsabilité de se questionner continuellement par rapport à sa pratique et aux visions du monde, de la personne, de la nature et de la fonction du travail social qui la sous-tendent. Le statut d'intervenant professionnel donne potentiellement à celui-ci le pouvoir d'imposer sa vision à la personne qui se trouve devant lui. Finalement cette vision fait de l'intervention sociale individuelle à la fois une relation intersubjective et un rapport sociopolitique et symbolique entre deux acteurs ayant chacun des intérêts à défendre. Le rapport s'inscrit dans le cadre d'une institution dont les logiques peuvent être aux antipodes de celles des usagers mais aussi de celles des travailleurs sociaux. Le risque est grand dans un tel contexte que, même sans le vouloir, ceux-ci contribuent, par leurs actions, à maintenir le processus de désintégration à l'origine même des situations problématiques qui justifient l'intervention.

L'approche groupale.

¹ M. Bourgon. « L'intervention individuelle en travail social. » in Introduction au travail social, ouvrage collectif réalisé sous la direction de JP. Deslauriers et Y. Hurtubise. Québec, PUL, 2007. Pp 121-138.

Il s'agit ici de travailler avec un groupe ciblé dont les membres sont unis par une même problématique. A titre d'exemple, on peut citer ici les interventions visant l'ensemble d'une famille, les Alcooliques Anonymes, les comités de locataires, etc. Le travail social des groupes a progressivement évolué au cours des dernières décennies. Les notions de réciprocité et d'aide mutuelle y sont très importantes. Développer la solidarité entre les membres est à la fois un objectif de l'intervention sociale des groupes et une condition pour que celle-ci existe.

Toesland et Rivas ont défini le service social des groupes comme une activité orientée vers un but auprès d'un petit groupe de personnes, afin de répondre à leurs besoins sociaux et émotifs, et d'accomplir des tâches. Cette activité est dirigée vers les membres individuels du groupe et vers le groupe comme un tout dans un organisme qui fournit des services.²

L'approche communautaire

Ce concept fait référence à un travail à grande échelle qui vise à réaliser un changement qui peut se situer au niveau régional, national voire même international. Par les changements qu'elle vise, cette approche communautaire a une dimension politique. On peut situer à ce niveau le travail entrepris en Belgique par divers services, associations et institutions pour obtenir une évolution et une clarification du cadre législatif en matière de régularisation des sans-papiers.

Citons la définition que Kramer et Specht donnent à l'organisation communautaire³. L'organisation communautaire se rapporte aux différents moyens d'intervention par lesquels un agent de changement professionnel aide un système d'action communautaire composé d'individus, de groupes ou d'organisations, à s'engager, à l'intérieur d'un système de valeurs démocratiques, dans une action collective planifiée, dans le but de s'attaquer à des problèmes sociaux. L'organisation communautaire s'intéresse prioritairement à des projets visant le changement social dans les conditions de l'environnement et des institutions sociales.

En éducation permanente

Les enjeux

Si on se réfère au décret de la Communauté française de Belgique relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente⁴, on peut notamment lire que celle-ci vise *l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle*. L'enjeu se situe bien en termes de participation en vue d'une émancipation individuelle et collective.

Le public visé

Bien que très souvent utilisé, le concept de « public visé » ne nous paraît pas tout à fait satisfaisant. En effet il peut donner l'impression qu'on s'adresse à un groupe spécifique avec des intérêts particuliers. Or, pour nous, il s'agit de faire le choix d'une population qui vit dans la grande pauvreté, c'est-à-dire une population qui, en raison de ses conditions de vie difficiles ou précaires, n'a pas accès – ou difficilement accès – aux droits fondamentaux pourtant reconnus à tous. Il ne

² Cité par J Lindsay : « Le service social des groupes : concepts et pratiques. » In Introduction au travail social, ouvrage collectif réalisé sous la direction de JP. Deslauriers et Y. Hurtubise. Québec, PUL, 2007. p.170

³ Cité par M. Duperré : « L'organisation communautaire, une méthode d'intervention du travail social. » In Introduction au travail social, ouvrage collectif réalisé sous la direction de JP. Deslauriers et Y. Hurtubise. Québec, PUL, 2007. p. 194-194.

⁴ D. 17-07-2003 ; M.B. 26-08-2003 (voir www.educpermn.cfwb.be)

s'agit donc pas de définir un groupe cible, mais d'adopter une démarche pour atteindre les plus pauvres, ce qui exige de considérer un groupe comme toujours ouvert afin d'être capable d'accueillir une personne très pauvre qui n'est pas encore présente ; un groupe qui se laisse sans cesse interpellé par la situation de plus pauvres qui n'ont pas encore les moyens de rejoindre la dynamique du groupe. Les enjeux de l'éducation permanente, c'est bien avec les plus pauvres que nous cherchons à les réaliser.

Le mandat

Une question essentielle est de savoir de qui une institution reçoit un mandat. De manière générale, on peut dire qu'un service social reçoit son mandat du pouvoir organisateur qui est responsable du service. Cela peut même être de la société, si on considère des services organisés par l'État, comme c'est le cas, par exemple, des CPAS. La personne qui bénéficie du service est le plus souvent considérée comme un « usager ». Il y a un lien de dépendance entre l'usager et le service. Nous pouvons même dire que le service a un pouvoir sur l'usager. C'est particulièrement clair quand il s'agit de l'octroi d'une allocation sociale comme le RIS.

Dans une association d'éducation permanente, comme ATD Quart Monde, les personnes qui la rejoignent le font librement ; c'est une décision qui leur appartient. Même si les personnes vivant dans la pauvreté sont en situation de fragilité, les liens de dépendance sont limités, puisqu'il ne s'agit pas, pour celles-ci, de bénéficier d'un service, mais de rejoindre une dynamique de rassemblement dans laquelle se développent des actions d'éducation permanente. Des liens d'interdépendance peuvent s'établir, dans la mesure où les personnes trouvent aussi ailleurs des possibilités de reconnaissance et d'engagement et donc peuvent faire valoir leur liberté vis-à-vis d'ATD Quart Monde. C'est dans ce contexte que l'association situe le mandat ou contrat, né d'une démarche de programmation⁵. Au cours de celle-ci en effet s'établit une sorte de "contrat" ou "d'engagements communs" (faits d'objectifs à atteindre, de moyens à mettre en oeuvre) faisant l'objet d'un accord de l'ensemble des membres, dont les personnes en situation de pauvreté.

Approche individuelle, de groupe et communautaire dans une démarche d'éducation permanente

Il nous a toujours semblé important de mettre en évidence cette distinction entre des institutions qui offrent un service et celles qui ont pour objet de rassembler des personnes vivant dans la pauvreté dans une démarche d'éducation permanente⁶. Le Rapport général sur la pauvreté (1994) et toutes les démarches qui en ont découlé ont contribué à une prise de conscience de cette distinction. Mais, dans une démarche d'éducation permanente, on peut aussi relever des approches individuelles, collectives et communautaires.

En nous référant à un projet qu'ATD Quart Monde met en œuvre dans la région bruxelloise depuis plusieurs années, nous essaierons de montrer comment ces trois approches peuvent exister. Ce projet consiste à aller à la rencontre de personnes dans la rue et de les amener à une démarche d'éducation permanente.

Première étape : la rencontre de personnes dans la rue.

Cette « action » a démarré, il y a plusieurs années, de la manière suivante : un permanent de l'association effectuait plusieurs fois par semaine, le même trajet à pied au cours duquel il croisait

⁵On trouvera les prémices de cette réflexion dans : "Le contrat avec un peuple", Revue Igloos, n° 73-74, printemps 1973. Récemment ce même processus a eu lieu au niveau international : <http://www.atd-quartmonde.org/Un-contrat-d-engagement-2008-2012.html>

⁶ En Flandre, on parle d'« associations où les pauvres prennent la parole » et un décret définit les critères à respecter pour qu'une association soit reconnue comme telle.

souvent les mêmes personnes : des hommes, mais aussi des femmes dont la vie est centrée autour de la rue. Parmi ces personnes, certaines vivaient et dormaient à la rue, d'autres étaient sans domicile et fréquentaient des lieux d'hébergement, d'autres encore, en raison de conditions de logement extrêmement précaires, se retrouvaient dans la rue la plus grande partie de la journée.

On peut relever certaines caractéristiques dans cette rencontre. Tout d'abord elle s'inscrit dans une stratégie dont l'objectif est d'atteindre les plus pauvres. Sans entrer dans des détails qui sortent du cadre de cette analyse, si on veut que des personnes qui vivent dans la grande pauvreté participent effectivement à une action, il est nécessaire d'entreprendre des démarches qui permettent de les rencontrer et respectent les conditions de leur participation⁷. Ensuite, cette rencontre n'est pas orientée. En effet il ne s'agit pas de vouloir entraîner les personnes vers une structure ou un service social. Il s'agit d'entrer en relation, de se connaître, de créer un échange.

Nous sommes bien ici dans une démarche individuelle de rencontre où chacun peut faire connaissance de l'autre. Comment alors se présente le permanent qui est dans cette démarche ? Il se présente comme membre d'une association qui rassemble des personnes vivant dans de grandes difficultés et qui veut leur donner la parole. Progressivement d'autres éléments plus concrets sont apportés : des actions de rassemblement, des actions collectives pour défendre les droits, etc. Dans la relation qui s'installe, la personne rencontrée peut solliciter un soutien pour certaines choses. Par exemple. Un homme rencontré au cours de cette démarche explique comment depuis plusieurs années, il cherche à avoir une carte d'identité, alors qu'il est belge de naissance. Étant sans domicile, ayant perdu tous ses papiers, il n'est pas parvenu à récupérer une carte d'identité. Il est allé de bureaux administratifs en services sociaux, sans succès et a fini par s'énerver et a renoncé aux démarches. Dans le cadre de la relation qu'il établit avec le permanent de l'association, il exprime un jour son désir de récupérer un papier d'identité. La demande vient de lui. Le permanent accepte de le soutenir dans ces démarches qui s'avèrent longues et difficiles. L'objectif n'est pas de régler les papiers administratifs des personnes rencontrées ; mais au gré des liens qui se tissent, de soutenir quelqu'un dans ses démarches pour récupérer un droit.

La deuxième étape : rejoindre un groupe.

Quand un permanent se présente à une personne dans la rue comme faisant partie d'une association, il en vient à parler des groupes qui se réunissent pour réfléchir à certaines questions. C'est notamment la démarche d'université populaire⁸. On propose à la personne de s'associer à cette démarche, en acceptant de respecter son rythme. Pour certaines, cela peut prendre beaucoup de temps. On saisit des opportunités. Si un sujet abordé dans un des groupes fait écho à ce que vit une personne, on lui demande de donner son avis. Cela peut se faire individuellement, cela peut aussi se faire au sein même du groupe. Cela dépend beaucoup de la personne, de sa situation, de ses craintes, etc. Mais dans tous les cas, l'objectif est bien qu'une personne rejoigne un groupe, y trouve pleinement sa place et, de cette façon, participe à une dynamique collective. Cela se passe de façon très diverse : parfois cela prend du temps, parfois cela va vite ; parfois des personnes rejoignent durablement un groupe, parfois seulement ponctuellement.

Quand une personne rejoint un groupe, des éléments nouveaux pour elle se mettent en place. Elle cesse d'être un « cas isolé » pour se rendre compte qu'elle fait partie d'un « groupe social ». Elle peut parler librement de ses expériences – sans que cette parole se retourne contre elle – et le faire avec d'autres personnes qui ont aussi des expériences parfois semblables, en tout cas aussi de vie difficile. Ensemble on peut bâtir une réflexion collective qui a une place dans la société.

⁷ Voir notamment « Le partenariat avec les plus pauvres ne peut se faire dans la précipitation » in Pauvreté, Dignité, Droits de l'Homme (pp. 164-172) ouvrage publié par le service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, à l'occasion des dix ans de l'accord de coopération (2008)

⁸ Voir www.atd-quartmonde.be/Université-Populaire-Quart-Monde.html

Troisième étape : approche communautaire ou « politique »

Quand on a une parole collective, il faut la faire entendre dans la société. Avec des personnes rencontrées, après avoir construit une réflexion commune, l'association a participé à des rencontres en région Bruxelloise (à l'Observatoire de la santé et du social, mais aussi au Parlement régional) portant sur le droit au logement. C'est notamment à partir du travail de ce groupe que l'association a rédigé une position contre le projet de loi sur l'aide contrainte⁹. Il ne s'agissait pas d'une prise de position idéologique, mais d'une position construite avec des personnes concernées, à partir d'une réflexion commune s'enracinant dans leur expérience.

Pour la clarté du texte, nous avons présenté les trois étapes comme étant des étapes successives. La réalité est un peu différente. Ces étapes, même si elles s'inscrivent dans une suite logique, se chevauchent. Et dans la réalité, on passe de l'une à l'autre dans les deux sens.

Conclusions

Les démarches individuelles, de groupe (ou collectives), communautaires (ou politiques) peuvent se retrouver aussi bien au niveau de l'intervention sociale que de l'éducation permanente.

Il importe néanmoins de distinguer ces deux démarches. La distinction ne porte pas sur une quelconque hiérarchie qui existerait entre les deux, mais sur la reconnaissance d'une différence de nature entre les deux démarches. Il est évident que les personnes vivant dans la pauvreté ont besoin de services sociaux et qu'elles ont tout intérêt à ce que ceux-ci soient de qualité. Mais elles ont aussi besoin de lieux qu'elles peuvent rejoindre librement, lieux de rassemblement où se construit une parole collective.

Faire un amalgame entre les deux est dangereux pour les pauvres, car cela revient à nier les lieux où ils peuvent bâtir librement leur militance.

⁹ Proposition de loi déposée par M. Yvan Mayeur et consorts. Chambre des Représentants, 17 janvier 2006. DOC 51 **2210/001**.

Éditeur responsable :
Régis De Muylder
Av. Victor Jacobs, 12
1040 – Bruxelles

Année 2009